

« L'oasis Rigaud », une cité-jardin dans les Hlm de Valence (Drôme) »

I. Les origines de la cité-jardin « Rigaud »

L'histoire que nous présentons ici, débute par un transfert de savoir-faire et de pratiques issues d'une zone rurale en direction d'un territoire urbain défavorisé et classé en ZUS¹.

Elle s'inscrit également dans les valeurs de *l'éducation populaire*, laquelle prône en particulier la dynamique du « *faire avec* ». Ceci signifie la volonté de favoriser la relation directe avec les habitants, considérés comme des acteurs responsables et associés pleinement à une dynamique de projet, sur leur territoire résidentiel.

En effet, « la cité-jardin de l'Oasis Rigaud » trouve sa source dans l'action originelle d'entrepreneurs alternatifs, investis au sein d'une coopérative de développement local². L'aventure « Ardelaine » s'inscrit dès 1982 sur un secteur rural qui, depuis des décennies, cumule les handicaps de la désertification et de la désindustrialisation.

Dans le même temps, ces *drôles d'entrepreneurs* créent l'association « Le Mat Drôme », dans le quartier Hlm de Fontbarlettes, à Valence. Cet acte fondateur engagé il y a près de vingt-cinq ans, découle de l'installation d'un atelier de confection dans un local commercial situé en rez-de-chaussée d'un immeuble Hlm, dans ce quartier où 80 % des 8 000 habitants sont locataires du parc de logements sociaux. La démarche consiste à y implanter progressivement un lieu de vie et de sociabilité, jointe à l'activité commerciale, tout en conservant le lien originel avec le reste de l'équipe ardéchoise. L'*atterrissage* dans ce contexte de quartier populaire fortement urbanisé, ne s'avère pas forcément plus facile que dans le secteur rural ; au moins à l'origine, où la même méfiance de l'inconnu détermine les conduites. Pourtant, la reconnaissance de la démarche, fondée sur la restauration des liens de confiance entre les habitants, intervient sans tarder.

L'idée motrice promue par l'association « *Le Mat Drôme* », vise à favoriser la participation des habitants à l'aménagement de leur cadre de vie, à créer une dynamique individuelle et collective, susceptible d'améliorer un environnement urbain et un climat social en dégradation permanente.

Les résidents du quartier, usagers-locataires du parc Hlm ou des copropriétés des Hauts de Valence, deviennent la principale *ressource du projet*, à rebours du rôle qui leur est assigné par la société, qui leur renvoie une image de citoyens de seconde zone, d'habitants des banlieues urbaines, rejetés à la périphérie de la ville.

La légitimité d'agir sur ce territoire particulier se construit initialement au sein d'un ensemble de 120 logements HLM, le très anonyme bâtiment « K », (rebaptisé ultérieurement « Koala »), formant un carré autour d'une cour intérieure, où les membres de l'association sont eux-mêmes installés à la fois, en tant qu'acteurs

¹ . ZUS : « zone urbaine sensible ». Classification des quartiers populaires établie par l'administration de mission en charge de la conduite de la politique de la ville en France.

² . La SCOP ARDELAINÉ située en Centre-Ardèche (zone rurale de moyenne montagne au Sud-Est du Massif Central) a fêté ses trente ans. Créée par un groupe d'amis militants alternatifs, sur le site d'une ancienne filature, avec le projet de restructurer la filière laine locale, elle est aujourd'hui un pôle d'activités diversifiées, qui occupe une cinquantaine de salariés dans un petit village de la montagne ardéchoise. Cf. <http://chairecoop.hypotheses.org/2696>

économiques (l'atelier de confection) et habitants (locataires Hlm). Ils constituent alors des comités de locataires par immeuble, blocs... et invitent des groupes d'habitants (adultes concernés, parents, enfants) à s'investir dans différents chantiers, qui visent tous à l'appropriation et à la résidentialisation de lieux, jusqu'ici, anonymes : gestes d'embellissement, rénovation de cages d'escaliers, aménagement de pieds d'immeubles, végétalisation des espaces extérieurs, création d'aires de jeux, fermeture protectrice des cours d'immeuble, dispositions limitant la dangerosité et la place de la voiture dans les cheminements et autour de l'habitat, etc.

Dans ce contexte, la méthode préconisée s'incarne selon le principe : le travail de concertation et de réalisation de projet, s'effectue « avec » et non « à côté » ou même « pour » les personnes concernées. L'implication des habitants sur leur lieu de vie, ainsi que la mobilisation d'une **dynamique organique** sur ce territoire, sont pour nous, militants associatifs, la matrice du projet³.

Dans le droit fil de cette démarche fondatrice et tout en restant attachée à la dynamique de développement urbain, local et coopératif, l'association Le Mat Drôme s'est complémentarément investie, depuis les années 2000, dans un projet d'*agriculture urbaine*. Les habitants qui s'impliquent dans la démarche, s'inventent un statut d'*urbiculteurs*, c'est à dire de promoteurs de leur propre cadre de vie, réinventé et coproduit ; refondant en quelque sorte une *nouvelle Cité-Jardin*.

« Une Cité-jardin est une ville conçue en vue d'assurer à la population de saines conditions de vie et de travail ; les dimensions doivent être justes suffisantes pour permettre le plein développement de la vie sociale ; entourée d'une ceinture rurale, le sol étant dans sa totalité propriété publique ou administré par fidéicommissaire, pour le compte de la communauté⁴ ».

Définition d'Ebenzer Howard, cf. *Town planning association*, 1919.

<http://f.hypotheses.org/wp-content/blogs.dir/1204/files/2013/02/cit%C3%A9jardin-howard.pdf>.

L'histoire que nous relatons s'inscrit bien dans les problématiques soulevées par les coopératives d'habitants. La dynamique enclenchée produit même une inversion des rapports sociaux établis jusqu'ici, dans la mesure où elle s'exerce dans un quartier d'habitat social, épargné par la logique spéculative, mais également socialement dégradé⁵.

L'embellissement progressif du cadre de vie et l'occupation positive de l'espace ont généré une nouvelle attractivité de ce quartier Hlm, qui a notamment été relayée par la Ville de Valence dans le cadre d'un Plan de Rénovation Urbaine et dont les militants à l'origine de la cité-jardin Rigaud ont été partie prenante. On constate ainsi un afflux de demandes de nouveaux locataires, dans un parc de logements sociaux, qui souffrait auparavant d'un fort taux de vacance, sur un quartier en décline permanente de population.

On peut estimer que l'initiative de la cité-jardin « Rigaud » a permis d'enrayer un déclin programmé, au sein d'un quartier d'habitat populaire délaissé et a créé un

³. Notre méthode s'apparente ainsi particulièrement à l'œuvre de l'artiste Ben Vautier : « ce que l'on fait / pour les autres / sans les autres / c'est contre les autres » ; cf. Musée d'Art Contemporain de Lyon – exposition-rétrospective « Strip tease intégral », 2010.

⁴. Pour des analyses complémentaires sur l'œuvre d'Ebenzer Howard, cf. <http://chairecoop.hypotheses.org/278/> Cf. « Les cités jardins d'Ebenzer HOWARD : une oeuvre contre la ville ? » Joëlle Salomon Cavin, 15 mars 2007, Institut de politiques territoriales et d'environnement humain (IPTEH), Université de Lausanne. <http://f.hypotheses.org/wp-content/blogs.dir/1204/files/2013/04/Ebenzer-Howard2.pdf>

⁵. Les premiers jardins ont été créés sur une réserve foncière cédée par la ville de Valence propriétaire

point d’ancrage au renouvellement urbain, notamment à travers la mobilisation citoyenne.

Observons encore qu’à l’inverse du contexte new-yorkais, dit de « *Guerilla Gardening* »⁶, axé sur le développement de jardins communautaires sur des friches urbaines de quartiers délabrés, ayant généré une renaissance urbaine, le rebond constaté à Fontbarlettes ne conduit pas au retour de la spéculation immobilière, à la construction de logements inabordables aux habitants du secteur, ni à l’expulsion de projets citoyens dans l’espace urbain, par des promoteurs dépourvus de fibre sociale et environnementale.

Fontbarlettes sur les hauts de Valence, n’est pas en voie de *gentrification*. Car le quartier demeure un territoire majoritairement populaire, géré pour l’essentiel par le secteur public (bailleurs sociaux et collectivités).

II. Coopérations citoyennes et croissance de la cité-jardin

L’idée de créer un *jardin partagé* sur le quartier, émerge à la fin des années 90, à la suite de l’opération « *le jardin des enfants qui rêvent* ». Ce jardin partagé se résume à la décoration et la mise en culture de légumes, fleurs et aromatiques, dans une soixantaine de bacs en béton, sur une dalle-parking, par les enfants du Bâtiment Koala. Se pose alors la question suivante : comment les habitants du quartier le plus stigmatisé de l’agglomération de Valence, pourraient-ils gérer par eux-mêmes et sans conflit, un espace placé sous les fenêtres de tous ?

En 2003, après cinq ans de lutte administrative et citoyenne contre les représentations stigmatisantes véhiculées par les autorités locales de l’époque, sous l’impulsion de l’association et d’un premier groupe d’habitants, naissent « les jardins de l’Oasis Rigaud ». La constitution patiente et progressive d’un groupe pionnier, mobilisé pour gérer l’espace public de manière autonome et respectueuse, permet d’occuper un premier terrain d’environ 3600 m². Gage d’une appropriation citoyenne réelle, entre 2003 à 2005, trois jardiniers et une locataire du Bâtiment Koala rejoignent le conseil d’administration des jardins.

Sur la période 2005 à 2009, les jardins et les autres projets de l’association, sont animés par l’engagement des seules forces bénévoles. Un jardinier-administrateur prend en charge *les ateliers pédagogiques*. Des parcelles sont aménagées pour les écoles du quartier, avec l’aide de l’association. Puis, c’est un groupe de résidents d’une maison de retraite riveraine qui s’intègre au jardin et un groupe de personnes handicapées, qui interviennent dans la cour du bâtiment « Koala ». Les aménagements et équipements des espaces opèrent collectivement, au moyen de chantiers collectifs, où chacun contribue selon ses moyens.

Un comité de gestion et d’orientation non statutaire, composé de jardiniers et d’autres acteurs de l’association, administrateurs ou non, mais qui a vocation à gérer la vie quotidienne des jardins, est créé. La productivité du groupe et le potentiel des jardins est tel, qu’un animateur-jardinier est recruté courant 2009.

Avec le soutien de la commune de Valence, des phases successives de croissance interviennent : + 4 000 m² en 2010-2011 (végétalisation de la Cour Koala)

⁶ . Pour une vision argumentée du « *food movement* » aux USA, cf. « *L’agriculture urbaine dans les quartiers défavorisés de la métropole New-Yorkaise: la justice alimentaire à l’épreuve de la justice sociale* ». Flaminia Paddeu. Vertigo. Volume 12 Numéro 2/ septembre 2012 . <http://vertigo.revues.org/12686?lang=en>

; + 4 000 m² en 2011-2012 (extension des jardins de l'Oasis Rigaud) pour atteindre au total plus d'un hectare d'espace paysagé et vivrier (potager, jardin de simples, mare, haies vives, serre, verger...).

A l'heure où nous écrivons ces lignes, un quatrième îlot de jardin d'environ 1 000 m² est en train de voir le jour (livraison aux nouvelles familles inscrites pour le printemps 2014) avec huit nouvelles parcelles, dont l'une se situe dans le périmètre de l'école Michelet. Un cinquième îlot est même en projet pour 2015, avec une quinzaine de nouvelles parcelles, sur une emprise foncière d'environ 2 000 m² supplémentaires⁷.

La « cité-jardin » Rigaud est devenue un archipel, qui a vu l'audace citoyenne végétaliser et humaniser un projet de rénovation urbaine, appuyé par des architectes et des techniciens de l'urbanisme. Mais, c'est historiquement avec l'engagement des membres de l'association et la coopération active des habitants, qu'une certaine complicité a pu naître, avec un réseau d'acteurs au sein des diverses institutions de la ville.

Face aux blocages, leur aide (discrète) a souvent été décisive. Au fil du temps, les demandes toujours plus nombreuses des habitants et les échanges de plus en plus officiels avec la municipalité de Valence, ont légitimé ces nouveaux espaces, autrefois abandonnés aux rodéos motorisés et à une nature stérile.

De même, de nouvelles pratiques contractuelles (gestion, animation, entretien des jardins) avec les différentes institutions propriétaires du foncier (commune de Valence, OPH – Office Public de l'Habitat), ont opéré un *travail de légitimation* de la cité-jardin « Rigaud ». Habitants du quartier et institutions publiques œuvrent donc désormais côte à côte, pour le bien commun. Avec la cité-jardin « Rigaud », c'est la voix d'un peuple ordinaire, de « gens de peu »⁸, qui a pu s'exprimer de manière intelligible, y compris quelquefois, à contre-courant de la « maquette » ou du « plan » -prétendument idéal- de l'architecte-urbaniste, qui jusqu'ici agençait seul, la vie de milliers d'habitants, d'un trait de plume ou d'une simple vue de l'esprit.

III. La cité-jardin « Rigaud », la vie en plus

Au sein de la cité-jardin « Rigaud », existe une véritable coopérative de matériels et de compétences humaines, tournée vers la production vivrière, mais également attentive aux liens immatériels établis entre ses membres. La cité-jardin coopérative, en tant que bien commun, nécessite également l'existence de règles communes, précises et profitables à tous. Inventaire.

1 | La production de valeur non financière par les jardiniers-coopérateurs

Une propriété ni publique, ni privée

Avec le jardin partagé, l'espace redevient une forme de « *Commons* » – lieu de cultures et de ressources vivrières, telles qu'exploitées jadis en commun par les

⁷. Parcelles situées en bordure du Parc Jean Perdrix et à la limite du quartier du Plan, autre quartier populaire Hlm qui forme avec Fontbarlettes, la zone urbaine sensible (ZUS) de Valence le Haut.

⁸. Cf. « *Les gens de rien. Une histoire de la grande pauvreté* ». André Guélin. 2004. Fayard.

paysans en Angleterre et dont l'usage a été supprimé avec la réforme des « enclosures ».⁹

L'espace offert à chaque famille n'est pas identique (surfaces de 80 m² à 160 m²), mais adapté à la taille de la famille ou à l'expérience et la disponibilité de chaque jardinier. La maturité et l'autorégulation du groupe des jardiniers permettent de construire un processus réellement *coopératif*, au sein des Jardins de l'Oasis Rigaud. On peut aussi envisager par la suite, une forme de débordement de l'espace contraint des jardins, susceptibles de se propager, par effet de capillarité, vers le reste du quartier et au-delà. La convivialité qui règne dans les jardins et les échanges qui s'y font jour, contribuent à entretenir la dynamique d'amélioration du cadre de vie paysager et social. La participation de chaque famille au travail de sa parcelle et aux chantiers collectifs, permet de valoriser un *noyau vert* au milieu du quartier ; l'espace public redevient apaisé et les habitants ont le temps de se parler, les adultes réoccupent le « dehors ».

En temps de récoltes généreuses dans les parcelles productives, les jardiniers effectuent spontanément des distributions de légumes, étendues au cercle familial élargi et au voisinage, dans les cages d'escalier. Il faut dire que cette solidarité de la cinquantaine de jardiniers qui constituent encore une minorité de familles bénéficiaires au sein d'un quartier de 8 000 habitants, est largement appréciée.

D'autres surplus issus de parcelles en réaffectation, ou celles de jardiniers en vacances, des espaces pédagogiques... peuvent être échangés de manière informelle, entre des jardiniers actifs, pour les malades, ainsi qu'au bénéfice d'autres personnes en difficulté.

A l'opposé de la logique d'aménagement dominante sur les périphéries urbaines, qui ne crée aucune dynamique d'appropriation par les habitants, l'implantation d'une *cit-jardin* en pied d'immeubles, au milieu des espaces de vie, est prépondérante.

C'est également la condition *sine qua non* pour donner du sens à la notion d'échanges. Le jardin est **partagé**, c'est-à-dire, **mis en partage** : espace où les personnes se construisent pour elles-mêmes, mosaïque humaine où de nouveaux liens se tissent harmonieusement.

La plus-value ou plus exactement, la **valeur non financière** représentée par cet écrin de cultures et de biodiversité, au beau milieu d'un quartier Hlm, n'est pas quantifiable, tant elle touche au paysage mental et au mieux-être économique (par la fonction vivrière), à la paix sociale, à l'image de soi et à l'acceptation des autres.

Les jardins urbains dans le quartier de Fontbarlettes, ont amélioré la tranquillité des riverains, ont contribué à la sécurité des équipements publics (écoles, bibliothèque, maison de retraite...). Leur implantation, résolument au cœur de l'habitat collectif, auxquels s'ajoutent des espaces piétonniers, empêchent la circulation d'engins motorisés, qui provoquent bruit, insécurité et stress permanent.

De même, la présence d'adultes actifs dans l'espace public, éloigne les petits trafics et certains phénomènes de squats (ou du moins les déplacent). Des zones de non droit ou de non-usage retrouvent une utilité, une fonction, à la manière d'une « place de village », d'espace de dialogue ou de palabres.

⁹ . Cf. « Coopératisme et théorie des Biens Communs ». Yann Maury. Chairecoop.
<http://chairecoop.hypotheses.org/2867>

Ainsi à Fontbarlettes, autour des jardins de l'Oasis Rigaud, c'est le *territoire humanisé* qui représente le premier **bien commun**. Il offre la possibilité aux habitants de disposer d'un lopin de terre, en plein milieu d'un espace d'habitat social - urbanisé et dense, pour jardiner et produire des biens alimentaires de qualité (la charte de l'association interdit l'utilisation de produits phytosanitaires et d'engrais chimiques).

La coopérative « Rigaud » met également à disposition des espaces aménagés pour des projets collectifs (espaces pédagogiques pour les enfants du quartier, résidents d'une maison de retraite, personnes handicapées, personnes en réinsertion sociale, habitants du centre-ville en manque d'espaces à jardiner).

Les personnes en difficulté physique ou psychologique y trouvent une activité thérapeutique et de plein air adaptée, un soutien et des conseils pour l'entretien du jardin, ainsi qu'une solidarité de groupe, qui aide les personnes fragilisées.

Association organisée comme un groupe ouvert et acteur d'un territoire riche d'une grande diversité sociale et culturelle, notre stratégie est de favoriser les rencontres et les différences, en veillant à ne pas *surreprésenter* un groupe social ou culturel, ni à l'esquiver. Par exemple, des familles d'origine turque, kurde ou arménienne, se côtoient en bonne intelligence et forment même un groupe uni, grâce à une culture linguistique commune.

En outre, différentes catégories sociales et professionnelles s'y retrouvent mêlées : un chirurgien, un pédiatre y croise un bénéficiaire du RSA, des adultes handicapés, des ouvriers de l'industrie et du bâtiment retraités (ou non), un cadre retraité, une commerçante, des femmes au foyer ou des mères de famille isolées, de jeunes actifs, parents (ou non...)... et des familles, cultivent de concert, à trois ou quatre générations.

Ajoutons encore que de **nombreuses coopérations** avec le milieu scolaire du quartier, opèrent par le biais d'ateliers de jardinage, des alliances pédagogiques autour de projets artistiques et d'éducation à l'environnement, à partir du jardin.

La transmission et l'échange de savoirs techniques, via des animations scolaires et des chantiers collectifs, sont organisés toute l'année ; sans compter les échanges avec des professionnels extérieurs et les conseils entre jardiniers eux-mêmes... La formation des enseignants intervient au sein d'ateliers qui mobilisent l'échange avec d'autres acteurs de l'éducation à l'environnement, l'accueil de stagiaires en aménagement urbain et/ou paysager, en animation socio-culturelle, en développement local...

La richesse intergénérationnelle est une autre mine d'or du jardin et une composante dans la production de valeur non financière, dans la mesure où notre société compartimente de plus en plus les générations dans des espaces cloisonnés. La parcelle de jardin et les espaces pédagogiques ou d'agrément voient se rencontrer les générations au sein des familles, plus facilement que dans les logements étriqués et les cages d'escalier bruyantes des immeubles HLM. Les « anciens » ont des choses à transmettre, des savoirs et des valeurs inestimables, mais l'emballage du train de la rentabilité compétitive contemporaine et de la technologie, ne leur laisse que peu de place et de légitimité.

A contrario, le jardin figure comme espace intemporel où tout le monde *se donne le temps*. Le jardin est également le lieu de rencontres organisées entre les classes et les résidents de la maison de retraite riveraine, qui occupent une parcelle aménagée pour le jardinage en fauteuil. L'aménagement d'une salle de classe couverte

au jardin permet également d'y accueillir des goûters intergénérationnels et d'échanger histoires et contes...

Ces divers éléments de valeur non financière, enjeu primordial pour le groupe coopératif ainsi constitué, forge le concept de *droit à un environnement de qualité et humanisé, dans un quartier populaire*. En effet, les populations mises à l'écart par la compétition économique et résidentielle, assignées à des quartiers cité-dortoir, sont pleinement légitimes à revendiquer l'accès à une réelle qualité de vie ; d'autant que ces habitants ont fini par s'y implanter durablement, à s'y installer en famille et à y revivre au sein d'une communauté reconstituée.

Mais ce droit légitime est encore loin d'être acquis. Nous entendons encore parfois, de la part de différents interlocuteurs publics et privés que : « *réaliser un aménagement de qualité n'a aucun sens ici, dans la mesure où il sera à tous les coups saccagé, détruit...* ».

Les habitants ne doivent donc avoir de cesse que de prendre des initiatives, de se poser en interlocuteurs responsables et représentatifs, de préfigurer, d'élargir la concertation pour une co-construction réelle d'un espace de décision, d'assurer la qualité, la veille et la pérennité de ce qui émergera de la volonté citoyenne.

Cela peut paraître surprenant, mais la majorité des habitants logés dans cet habitat Hlm banalisé, restent envers et contre tout, attachés à leur quartier. Au même titre que l'on est surpris par la qualité et l'aspect propre de l'aménagement intérieur des appartements des familles résidentes, qui sont pourtant desservis par un hall parfois crasseux et des cages d'escalier souvent dégradées.

2 | La cité-jardin et la production de richesses vivrières

Sur la question alimentaire, l'objectif est la reconquête d'une faculté nourricière, avec notamment la création d'espace de production vivrière.

D'une part, les difficultés économiques des habitants en ZUS aggravées par la crise, orientent prioritairement les familles vers les grandes surfaces. D'autre part, les produits de l'agriculture biologique leur sont inaccessibles financièrement.

Le jardin partagé offre à l'inverse, la possibilité de produire et de consommer une bonne part de leurs besoins en légumes frais, générant ainsi une autoproduction alimentaire de qualité biologique (traitements chimiques proscrits) ; ce qui représente un apport inestimable pour la santé et l'économie familiale.

De nouvelles formes de solidarité sont également envisagées par le biais d'un projet dit de « micro-paysannerie urbaine ». Il s'agit ici de relier l'activité de production et de vente locales, à un groupe de consommateurs solidaires, plus favorisés socialement et résidant en centre-ville. Les habitants-jardiniers, acteurs de cette dynamique, participent ainsi à brouiller l'image négative assignée au quartier tout entier. Cette démarche s'est engagée sur le quartier, via une filière locale d'agriculture urbaine (compost, bocaux, plants, échanges marchands et non marchands...).

Ce projet en développement en est actuellement à sa deuxième récolte estivale et a permis en 2013, de transformer les produits des parcelles potagère et aromatique de l'association (sur environ 350 m²), pour proposer aux marchés du centre-ville, des productions culinaires cultivées en terrain sensible, mais en méthode naturelle.

Les consommateurs de sirops d'aromatiques, caviar d'aubergines, purée de piments, cornichons à la russe, soupe aux mille courges... deviennent membres de la coopérative Rigaud ; ce qui permet de financer, non seulement le temps, mais aussi les moyens consacrés au développement de la cité-jardin et d'un « bien commun » bénéfique à l'ensemble du quartier hlm de Fontbarlettes.

La dimension technique de la cité-jardin Rigaud

- **L'espace physique.** *L'étendue de bitume constellé d'éclats de verre, laisse la place à un hectare de parcelles potagères et fleuries, avec des cabanes en bois, aménagées comme des extensions de la cuisine et du salon, une tonnelle commune, des allées plantées, des arbres fruitiers, des haies vives, la mare, la serre, un espace de compostage et de stockage des déchets verts.*
- **Quatre jardins** dessinent une trame verte au milieu d'un quartier encore très minéral. *Au milieu des parcelles potagères se nichent des massifs de fleurs, des haies diversifiées, une mare, des abris à insectes, un jardin des simples, des zones semi-sauvages parfois involontaires, des arbres fruitiers... tout un paysage, une faune et une flore reconstituées qui permettent l'accès à un véritable environnement de qualité dans un quartier populaire peuplé de 8 000 habitants séparés du reste de la ville par la barrière d'un périphérique routier.*
- **L'eau** provient du canal de la Bourne (un ouvrage de maîtrise des eaux du 18ème siècle qui descend du plateau du Vercors) *La consommation est partagée entre tous. Ce sont en effet les jardiniers eux-mêmes qui ont exigé du Préfet de la Drôme, lors de sa visite d'inauguration, l'accès à la Bourne, comme le font les agriculteurs de la plaine alentour. Une victoire du bon sens et de l'expertise de l'usager, obtenue deux ans après l'ouverture des jardins¹⁰*
- **Le petit matériel** de jardinage peut être prêté ponctuellement à un jardinier/une famille qui démarre l'entretien de sa parcelle. *Ensuite, qui veut jardiner toute l'année sur la parcelle, doit acquérir son propre matériel ; ce qui garantit un investissement minimum des personnes sur la durée.*
- **Le gros matériel** et l'outillage spécifique sont gérés par l'animateur jardinier et stockés dans les cabanons rattachés à la maintenance des jardins. *Il peut être prêté aux adhérents. Mais il arrive que ceux-ci disposent d'un outillage et de compétences spécifiques et qu'ils puissent répondre à certains besoins auxquels l'association ne peut pourvoir.*
- **Des liens très constructifs avec l'équipe locale des Espaces Verts** de la ville avec lesquels nous échangeons fréquemment sur les techniques de jardinage écologique et qui n'hésitent donc pas à nous prêter main forte en termes de matériels (ex. broyeur de végétaux, entretien du réseau d'eau, surplus de végétaux d'ornement...)



- **Le recyclage avec la parcelle Compost** et les bacs de collecte des déchets ménagers (un espace de 150 m² est dédié à la production d'humus par compostage des déchets organiques). *Les jardiniers disposent d'un espace pour évacuer et retraiter leurs déchets verts et les habitants riverains peuvent déposer leurs déchets de la table dans des collecteurs attenants aux jardins. Les deux groupes de contributeurs ont*

¹⁰. Le raccordement initial enclenchait au détriment des jardiniers urbains, une surfacturation individuelle, de l'eau potable du réseau de la Ville.

fait l'objet d'une sensibilisation préalable et disposent de supports visuels et argumentaires sur le tri des matières et les avantages de ce processus de recyclage des matières. Notre technique du compost en tas permet d'accélérer le cycle de transformation et de traiter de plus grands volumes. En un an, l'aire de compostage a ainsi pu produire 80 m³ de compost propre à enrichir les cultures au jardin. Les habitants riverains ont la possibilité de récupérer de petites quantités pour le micro-jardinage en balcons, mais cela est encore très peu développé pour l'instant.

3 | La cité-jardin, une coopérative démocratique autogouvernée

Selon quel modèle les décisions internes sont-elles administrées au sein de la cité-jardin « Rigaud » ? Rappelons ici les règles communes établies par les membres du groupe coopératif.

- Les Jardins sont clôturés. Ils sont placés sous la responsabilité des « habitants acteurs jardiniers », qui ont chacun une clef et qui décident seuls, de leur accès. L'association « le Mat » n'interfère pas sur le choix des personnes accueillies. La position de l'association est que les habitants doivent se responsabiliser au regard de leur environnement, en cherchant d'abord ensemble des **solutions de coopération**. L'association se positionne donc seulement comme un facilitateur et elle mobilise outils et compétences, pour accompagner les dynamiques, sans apparaître comme un simple prestataire, en charge de la gestion ou de l'animation des jardins. Les habitants-jardiniers eux-mêmes incarnent donc cet investissement humanisé.

- Il s'agit de faire participer les habitants à l'élaboration des programmes et non les convoquer à des concertations, en repartant des centres d'intérêts (ex. le jardin mais pas seulement) ;

- Il n'y a pas d'injonction à participer, mais une construction progressive des conditions de l'implication effective de chacun à un projet. C'est suivant ce principe que l'extension des jardins de 2011 a été précédée deux ans plus tôt, par une démarche de porte-à-porte, réalisée auprès de 350 familles riveraines des jardins. Le résultat et la dynamique de l'action réalisée directement auprès des personnes concernées, a considérablement influé sur l'aménagement final. Un groupe d'habitants a en effet émergé et a été en capacité d'animer le débat local, y compris avec la Ville de Valence à l'occasion du schéma global du Plan de Rénovation Urbaine (PRU).

- En amont des projets, les réunions plénières et décisionnelles se font avec tous les usagers, sur la base du règlement intérieur et de la charte de fonctionnement au jardin. Ainsi opèrent des échanges sur les projets festifs ou sur les aménagements au sein des jardins.

- Le *Comité de gestion des jardiniers* constitue une instance exécutive ad hoc, où les usagers-habitants sont majoritaires. Le *Comité de gestion des jardiniers* est un organe de mise en cohésion des projets et de veille du bon fonctionnement du contrat (élaboration d'un règlement intérieur).

Il est garant d'un dialogue permanent au sein du jardin. Il gère les conflits et les attributions des sorties, par le biais d'entretiens-bilan, avec les membres du jardin.

Ainsi, l'ensemble des initiatives découle systématiquement d'une **coopération équitable** entre jardiniers, acteurs bénévoles, administrateurs, ainsi qu'avec les jeunes salariés en création d'activité.

On peut estimer qu'au sein de la cité-jardin « Oasis Rigaud », la dynamique commune se nourrit de la participation volontaire et des compétences de chacun. Au

final, il s'est construit, avec la cité-jardin, une authentique coopérative, où chacun profite de la richesse du groupe, sans préjuger ou abuser de sa position initiale.

- Pour la deuxième année consécutive, l'association a ouvert l'accès d'une parcelle partagée, aux habitants du centre-ville. Il s'agit ainsi de contribuer au rapprochement de personnes qui habitent différents quartiers de la ville. Par ce biais, l'image souvent négative associée au quartier de Fontbarlettes, est battue en brèche : les espaces s'ouvrent, les frontières géographiques et sociales s'estompent et des personnes d'horizons variés, se retrouvent autour des objectifs de la coopérative. Dans une certaine mesure, les habitants d'un quartier défavorisé, offrent l'hospitalité, dans leur écrin de verdure, aux laissés pour compte de la nature en ville.

De même, pour les enfants nouvellement arrivés en France et scolarisés en classe d'intégration, sur le quartier, « l'activité jardin », orientée vers les cycles du vivant, valorise des notions essentielles telles que l'expérimentation, l'autonomie, l'entraide, la créativité, le respect de soi et de l'autre... La coopérative « Rigaud » devient ainsi le vecteur d'une *culture universelle*, qui permet de dépasser la barrière de la langue.

Conclusion

Dans la « Cité-Jardin » de Fontbarlettes, les coopérations entre habitants et acteurs solidaires ont fait naître des fruits en abondance, d'une variété inattendue, par la transformation radicale de l'usage et de l'interprétation sociale du cadre de vie, dans un quartier d'habitat populaire.

La particularité des actions qui ont été conduites ici au moyen de coopérations citoyennes, forme un axe relativement singulier au regard des questions abordées dans notre ouvrage collectif, dédié aux coopératives d'habitants.

Produire au milieu d'un territoire, socialement déclassé, fortement urbanisé et initialement d'avantage doté en dalles de béton stériles, que de lieux à fertiliser, incite avant tout à mobiliser les habitants, sans tout attendre de l'extérieur. La cité-jardin coopérative, cultivée au cœur de la cité Hlm, se révèle être un outil de l'abondance. Un outil en capacité de dévoiler des richesses et des forces inattendues. L'habitat, l'environnement urbain immédiat, les modes de circulation douce alentour, des relations renouvelées au quotidien au sein même de la population du quartier et au-delà, tout ici est vertueusement contaminé... , grâce au cycle du vivant, à la saisonnalité et à la croissance de la vie végétale naturelle.